

**TRAITE DE FUSION**  
**CIDFF NORD / LILLE**  
**CIDFF NORD / ROUBAIX - TOURCOING - MARCQ**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'association « Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Nord / Lille »

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en Préfecture du Nord sous le n° 595012710 ;

Dont le siège est situé 92b rue des Stations 59000 Lille ;

Représentée par sa Présidente, Madame Marie Annick CAFFEAU, dûment habilitée à signer les présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 07 juin 2017 ;

Ci-après, « CIDFF Nord / Lille » ou « L'association absorbée »

D'UNE PART,

ET,

L'association « Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq »

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en Préfecture du Nord sous le n° 595003893

Dont le siège est situé 198 rue de Lille 59100 Roubaix

Représentée par son Président, Monsieur Dany BOURDET, dûment habilité à signer les présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 14 février 2018,

Ci-après, « CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq » ou « L'association absorbante »

D'AUTRE PART,

Il a été déclaré et convenu ce qui suit, en vue de réaliser la fusion des deux associations par voie d'absorption de l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Nord / Lille par l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq, pour constituer le CIDFF LILLE METROPOLE.

## SECTION 1

### CARACTERISTIQUES DES ASSOCIATIONS INTERESSEES - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION- PROTOCOLE DE FUSION - COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION.

#### Caractéristiques des associations intéressées

##### a. Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Nord / Lille

L'association CIDFF Nord / Lille a pour objet social :

Afin d'informer les femmes et les familles sur leurs droits dans une approche globale, de favoriser l'autonomie des femmes, de faire évoluer leur place dans la société et de contribuer à développer l'égalité entre les femmes et les hommes, l'association respecte les principes, de gratuité, de confidentialité des entretiens. Elle témoigne d'une neutralité sur les plans politique et confessionnel. L'association respecte le principe de laïcité.

Elle a pour objet social principal de mettre à disposition des femmes et des familles, dans des permanences juridiques prévues à cet effet, toutes informations à caractère juridique, familial, social, professionnel, économique, éducatif et de santé, tendant à promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à lutter contre les violences et les préjugés sexiste.

L'association a également pour objet :

- De favoriser l'accès aux droits du public en général et des femmes en particulier par l'accueil, l'écoute, l'information gratuite,
- De favoriser la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes par ses actions de terrain, notamment au sein des dispositifs tels que les contrats de pays et les contrats d'agglomération ainsi que ceux liés à la politique de la ville, à l'accès au droit et à l'accès à l'emploi et de sensibiliser les jeunes au respect et à l'égalité entre les femmes et les hommes,
- De proposer une aide et un accompagnement aux personnes en situation de prostitution, aux victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, aux femmes victimes de violences quel que soit leur âge, que ce soit dans l'espace public, professionnel ou familial,
- De diffuser toute information, par tout support adapté, concernant ses champs de compétences, tels qu'arrêtés par la charte des CIDFF et le conseil d'administration de l'association,
- De porter à la connaissance de la FNCIDFF, les problèmes spécifiques exprimés par les femmes reçues par le CIDFF, ainsi que toutes les propositions que l'association juge utiles permettant de faire évoluer la réflexion, les politiques et les dispositifs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'association CIDFF Nord / Lille clôture son exercice au 31 décembre de chaque année.

L'association CIDFF Nord / Lille est adhérente à fédération nationale des CIDFF (FNCIDFF), tête de réseau des CIDFF chargée, au nom et pour le compte de l'Etat, de la direction stratégique, de la coordination et du développement du réseau des CIDFF au plan national, dont elle respecte les modalités de fonctionnement et règle la cotisation annuelle.

L'association CIDFF Nord / Lille exerce son activité sur le territoire des communes de Lille et le sud de la métropole lilloise.

b. Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Nord / Roubaix -  
Tourcoing - Marcq

L'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq a pour objet social :

Afin d'informer les femmes et les familles sur leurs droits dans une approche globale, de favoriser l'autonomie des femmes, de faire évoluer leur place dans la société et de contribuer à développer l'égalité entre les femmes et les hommes, l'association respecte les principes, de gratuité, de confidentialité des entretiens. Elle témoigne d'une neutralité sur les plans politique et confessionnel. L'association respecte le principe de laïcité.

Elle a pour objet social principal de mettre à disposition des femmes et des familles, dans des permanences juridiques prévues à cet effet, toutes informations à caractère juridique, familial, social, professionnel, économique, éducatif et de santé, tendant à promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à lutter contre les violences et les préjugés sexistes.

L'association a également pour objet :

- De favoriser l'accès aux droits du public en général et des femmes en particulier par l'accueil, l'écoute, l'information gratuite,
- De favoriser la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes par ses actions de terrain, notamment au sein des dispositifs tels que les contrats de pays et les contrats d'agglomération ainsi que ceux liés à la politique de la ville, à l'accès au droit et à l'accès à l'emploi et de sensibiliser les jeunes au respect et à l'égalité entre les femmes et les hommes,
- De proposer une aide et un accompagnement aux personnes en situation de prostitution, aux victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, aux femmes victimes de violences quel que soit leur âge, que ce soit dans l'espace public, professionnel ou familial,
- De diffuser toute information, par tout support adapté, concernant ses champs de compétences, tels qu'arrêtés par la charte des CIDFF et le conseil d'administration de l'association,
- De porter à la connaissance de la FNCIDFF, les problèmes spécifiques exprimés par les femmes reçues par le CIDFF, ainsi que toutes les propositions que l'association juge utiles permettant de faire évoluer la réflexion, les politiques et les dispositifs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq clôture son exercice au 31 décembre de chaque année.

L'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq est adhérente à la fédération nationale des CIDFF (FNCIDFF), tête de réseau des CIDFF chargée, au nom et pour le compte de l'Etat, de la direction stratégique, de la coordination et du développement du réseau des CIDFF au plan national, dont elle respecte les modalités de fonctionnement et règle la cotisation annuelle.

L'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq exerce son activité sur les territoires des communes de : Roubaix, Tourcoing et Marcq en baroeul.

### Motifs et buts de la fusion

Les CIDFF de Lille et de Roubaix-Tourcoing-Marcq font tous deux parties de la Fédération Nationale des CIDFF. Ils affirment à la fois leur appartenance au mouvement associatif et leur participation à la politique globale en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, conduite par les services de l'État, chargés des droits des femmes.

Ils partagent des valeurs communes :

- Le principe d'égalité des droits et de traitement entre hommes et femmes est une composante essentielle de toute société démocratique
- Ils mettent en œuvre une démarche humaniste pour que toutes les femmes puissent bénéficier de l'application des fondements démocratiques et des règles républicaines.

Depuis plusieurs années, les deux CIDFF ont contractualisé par convention un partenariat opérationnel : le regroupement de ressources humaines, la construction de projets communs, la présence de l'un et l'autre à des manifestations territoriales, ont abouti à une volonté d'échanges et de coopération, inscrits dans une relation de confiance.

Ils affichent leur ambition d'un développement territorial équilibré, élargi au périmètre de la MEL, à la fois rural et urbain, composé de grandes villes et de villages, couvrant 90 communes et plus d'un million d'habitants, et devenir ainsi un interlocuteur unique sur la métropole.

Les défis sont pluriels :

- Mieux identifier nos interlocuteurs, atteindre une taille critique, investir pour se développer, organiser la multidisciplinarité des compétences, faire face à la contraction des finances publiques, etc...
- Identifier les ruptures, prévoir les évolutions, apporter des réponses équitables, construire de nouveaux projets rendant plus accessibles nos services, sont des garanties supplémentaires de pertinence dans notre réponse, notre analyse et nos actions.

En se rassemblant pour créer une structure nouvelle et devenir un interlocuteur unique, les deux CIDFF affichent aussi leur volonté de répondre à l'incitation des partenaires publics et aux contraintes institutionnelles.

Cette création issue des deux associations permet de se regrouper pour être plus forts, gagner de nouvelles compétences, élargir la pluridisciplinarité des équipes, permettre de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires et à la complexité de leur accompagnement, en particulier les femmes victimes de violences. Les spécificités de chaque entité vont pouvoir se développer sur l'ensemble de la communauté urbaine, et les salariés pourront bénéficier du professionnalisme des uns et des autres.

Le budget global de l'entité future naîtra de la somme des deux budgets, regroupés. Dans cette hypothèse, au regard des BP 2017, il s'élève à 630 000€. La hauteur de ce budget pourra permettre une évolution des missions qui nous seront attribuées, par un nouveau redéploiement des moyens. En agissant sur un territoire élargi, permettant une taille plus importante de commande, la nouvelle structure pourra prévoir aussi des investissements plus ambitieux.

## Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération - date d'effet de la fusion

### a. Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération

Pour établir les conditions de l'opération, les présidents de CIDFF Nord / Lille et CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq ont décidé de retenir les comptes clos au 31 décembre 2018 correspondant à la date de clôture du dernier exercice, tant de CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq que de CIDFF Nord / Lille.

Etant donné le caractère rétroactif de l'opération au 1er janvier 2019, le présent traité de fusion sera donc examiné au regard des derniers comptes analysés par le commissaire aux comptes de CIDFF Nord / Lille, à savoir ceux arrêtés au 31 décembre 2018 et qui devront avoir été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de CIDFF Nord / Lille, préalablement à la ratification du présent traité.

Toutes opérations actives et passives réalisées par CIDFF Nord / Lille depuis le 1er janvier 2019 seront ainsi réputées avoir été réalisées pour le compte de CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq qui les reprendra dans ses comptes.

### a. Date d'effet de la fusion

La fusion prendra effet au 31 MAI 2019.

CIDFF Nord / Lille transmettra à CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq tous les éléments composant son patrimoine dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion.

## SECTION 2

### PATRIMOINE A TRANSMETTRE A TITRE DE FUSION PAR L'ASSOCIATION CIDFF NORD/LILLE

#### A. Désignation et évaluation de l'actif et du passif dont la transmission est prévue

CIDFF Nord / Lille apporte à CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq tous les éléments (actifs et passifs), droits et valeurs, sans exception ni réserves, qui constituent le patrimoine de l'association CIDFF Nord / Lille.

Les comptes de l'association CIDFF Nord / Lille qui serviront de base à l'établissement des conditions et des modalités de la fusion seront ceux arrêtés au 31/12/2018.

Les éléments actifs et passifs transmis par l'association CIDFF Nord / Lille seront retenus pour leur valeur nette comptable au 31/12/2018.

## ACTIF APORTE

<b>ACTIF</b>	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2017
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	20 604	18 169	2 435	4 028
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations Financières (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 500		1 500	1 500
<b>TOTAL (I)</b>	<b>22 104</b>	<b>18 169</b>	<b>3 935</b>	<b>5 528</b>
Comptes de liaison				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	650		650	
<b>Créances (3)</b>				
Créances redevabl. et cptes rattach.	13 380		13 380	14 660
Autres	6 417		6 417	25 947
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Disponibilités	40 688		40 688	24 734
Charges constatées d'avance (3)	1 156		1 156	432
<b>TOTAL (III)</b>	<b>62 291</b>		<b>62 291</b>	<b>65 773</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>84 395</b>	<b>18 169</b>	<b>66 226</b>	<b>71 302</b>

Soit un actif total pris en charge évalué au 31/12/2018 à : 66.226 Euros.

## PASSIF PRIS EN CHARGE

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>16 720</b>	<b>10 980</b>
Comptes de liaison		
<b>TOTAL (II)</b>		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
<b>TOTAL (IV)</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (V)</b>	<b>19 506</b>	<b>30 321</b>
Ecart de conversion passif (VI)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>66 226</b>	<b>71 302</b>

Soit un passif total pris en charge évalué au 31/12/2018 à : 49.506 Euros.

## APPORT NET

Les apports nets au 31 décembre 2018 résulteront de la déduction des passifs existants du montant des actifs transférés comptablement à cette même date par l'association absorbée.

A titre indicatif, et sur la base des valeurs issues des comptes arrêtés au 31 décembre 2018 :

Apport net de l'association absorbée :

Total de l'actif : 66.226 Euros

Total des passifs existants : 49.506 Euros

Apport net de l'association absorbée = 16.720 Euros

## EFFET RETROACTIF DE LA FUSION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019

La réalisation de la fusion emportera, sur les plans comptable, financier et fiscal, effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### B. Désignation d'un commissaire à la fusion

En vertu du cinquième alinéa de l'article 9 Bis de la Loi du 1er juillet 1901, « Lorsque la valeur totale de l'ensemble des apports est d'un montant au moins égal à un seuil fixé par voie réglementaire, les délibérations prévues aux trois premiers alinéas [délibérations des Assemblées générales] sont précédées de l'examen d'un rapport établi par un commissaire à la fusion, à la scission ou aux apports, désigné d'un commun accord par les associations qui procèdent à l'apport. Le rapport se prononce sur les méthodes d'évaluation et sur la valeur de l'actif et du passif des associations concernées et expose les conditions financières de l'opération. Pour l'exercice de sa mission, le commissaire peut obtenir, auprès de chacune des associations, communication de tous documents utiles et procéder aux vérifications nécessaires ». Ledit seuil a été fixé à 1.550.000 Euros par l'article 1er du Décret du 18 août 2015, qui énonce que :

« Les délibérations relatives aux opérations de restructuration, prévues aux articles précités, sont précédées de l'examen d'un rapport établi par un commissaire à la fusion, à la scission ou aux apports lorsque la valeur totale de l'ensemble des apports est au moins égale à 1 550 000 euros.

Ce montant correspond à la somme des éléments d'actifs transmis lors de l'opération de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif entre associations, fondations dotées



de la personnalité morale et entre fondations dotées de la personnalité morale et associations ».

En l'espèce, la valeur totale des actifs apportés par l'association absorbée étant inférieure audit seuil, il ne sera pas désigné de commissaire à la fusion.

### C. Déclaration sur le personnel

L'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq reprendra l'ensemble du personnel de l'association CIDFF Nord / Lille inscrit dans le registre de cette dernière au 31/12/2018. A titre indicatif et au jour de la signature du contrat, la liste du personnel de CIDFF Nord / Lille figure en Annexe n°6.

Par ailleurs, entre la date d'arrêté des comptes au 31/12/2018 et la date de la fusion effective, CIDFF Nord / Lille s'engage à ne pas :

- Augmenter les rémunérations brutes de ses salariés,
- Leur accorder de nouveaux avantages en nature ou pécuniaires.

### D. Conditions des apports

#### a. Propriété - jouissance

L'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq aura jouissance des biens et droits apportés par l'association CIDFF Nord / Lille à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. L'apport pur et simple des biens et droits se fera à titre gracieux.

#### b. Charges et conditions

##### a. En ce qui concerne l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que Monsieur Dany BOURDET, en sa qualité de Président de l'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq oblige celle-ci à accomplir et exécuter, à savoir :

- L'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq prendra les biens et droits avec tous ses éléments corporels et incorporels dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir demander aucune discussion, division ou indemnité pour quelque cause que ce soit ;
- L'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq exécutera à compter de la même date tous les marchés et les conventions intervenus avec les tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui seront apportés, ainsi que toutes les polices d'assurances et tous les abonnements qui auraient pu être contractés ;

- L'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de l'association CIDFF Nord / Lille;
- L'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes et cotisations, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toutes nature, ordinaires ou extraordinaire, qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation des biens et droits objets de l'apport de fusion ;
- L'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de l'association CIDFF Nord / Lille dans les termes et conditions où il deviendra exigible, au paiement de tous les intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou de titres de créances pouvant exister, sauf à obtenir, de tout créancier, tous accords modificatifs de ces termes et conditions ;
- L'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq supportera les obligations et bénéficiera des droits attachés aux contrats d'apport avec droit de reprise de CIDFF Nord / Lille;
- Le compte bancaire de l'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq servira de compte bancaire à l'ensemble ainsi constitué.

b. En ce qui concerne l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Nord / Lille

Les présents apports sont faits sous garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et en outre sous celles qui figurent dans le présent acte.

Madame la Présidente, Marie Annick CAFFEAU, ès qualité :

- S'oblige à fournir à l'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui assurer toutes les signatures et à lui apporter tous les concours utiles pour lui assurer vis à vis de quiconque la transmission des biens et des droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions ;
- S'oblige à mener à bien toutes les démarches nécessaires permettant la mutation au nom de l'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq de toutes conventions ou engagements de financement ;
- Déclare sous sa responsabilité personnelle que l'association CIDFF Nord / Lille n'a effectuée depuis le 31/12/2018, date de la dernière situation comptable certifiée, aucune opération de disposition des éléments d'actifs ni de création de passif en dehors de celles rendues nécessaires par la gestion courante de l'association CIDFF Nord / Lille ;

- S'oblige de la même manière sous sa responsabilité personnelle, d'ici la date de réalisation définitive de la fusion, à ne pas effectuer d'opération de disposition des éléments d'actif ni de création de passif en dehors de celles rendues nécessaires par la gestion courante de l'association CIDFF Nord / Lille.

#### E. Contrepartie de l'apport

En contrepartie de l'apport effectué par l'association CIDFF Nord / Lille, l'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq s'engage :

- Après adoption de la fusion, à soumettre à son Assemblée Générale Extraordinaire l'adoption des projets de statuts et charte de l'engagement des financements présentés en annexes n° 1 et 2 au traité de fusion ;
- A conserver aux biens apportés, la destination et l'usage qu'ils avaient au sein de CIDFF Nord / Lille ;
- A assurer la continuité de l'activité de l'association CIDFF Nord / Lille;
- A admettre comme membres, sauf manifestations de volonté contraire de leur part, tous les membres de l'association CIDFF Nord / Lille jouissant de cette qualité à quelque titre que ce soit, au dernier jour avant sa dissolution. Les anciens membres de l'association CIDFF Nord / Lille jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges que les membres de l'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq, et seront purement et simplement assimilés à ces derniers ;
- d'attribuer au sein du Conseil d'Administration l'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq trois postes d'administrateurs à des administrateurs/-trices du CIDFF de Lille, ayant acquitté leur cotisation, pour la mandature en cours.

**SECTION 3**  
**DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION CIDFF Nord / Lille - DELEGATION DE**  
**POUVOIRS A DES MANDATAIRES - MANDATS DES COMMISSAIRES AUX**  
**COMPTEs**

**A. Dissolution de l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Nord / Lille**

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de CIDFF Nord / Lille à CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq, l'association CIDFF Nord / Lille sera dissoute de plein droit sans liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion et avec effet au 31 MAI 2019 postérieurement aux assemblées Générales Extraordinaires des associations CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq et CIDFF Nord / Lille approuvant le présent traité de fusion.

**B. Délégations de pouvoirs à des mandataires**

Tous les pouvoirs sont conférés à madame Marie Annick CAFFEAU et monsieur Dany BOURDET, ès qualité, pouvant agir conjointement ou séparément, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion, par eux-mêmes ou par un mandataire par eux désigné.

**C. Membres de l'association CIDFF Nord / Lille**

Les membres de l'association CIDFF Nord / Lille deviendront de plein droit au 31 MAI 2019 membres de l'association CIDFF LILLE METROPOLE, à l'exception des membres déjà membres de CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq et sauf démission de leur part.

## SECTION 4 DECLARATIONS DIVERSES

### A. Déclarations au nom de l'association CIDFF Nord / Lille

Madame Marie Annick CAFFEAU, ès qualité et au nom de l'association CIDFF Nord / Lille, déclare qu'il sera proposé aux membres de l'association CIDFF Nord / Lille réunis en Assemblée Générale Extraordinaire d'approuver le présent traité de fusion, au vu des comptes arrêtés au 31/12/2018 dans chacune des deux associations et qui seront présentés aux membres lors de cette assemblée.

### B. Déclarations au nom de l'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq

Monsieur Dany BOURDET, ès qualité et au nom de l'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq, déclare qu'il sera proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette association d'approuver le présent traité de fusion pour aboutir à la fusion-absorption de l'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq, au vu des comptes arrêtés au 31/12/2018 dans chacune des deux associations et qui seront présentés aux membres lors de cette assemblée.

## SECTION 5 DECLARATIONS FISCALES

La présente opération de fusion sera enregistrée au droit fixe conformément à l'article 816 du code Général des Impôts (D. Adm 7H-3731 N°38).

En outre, l'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq se substituera à tous les engagements qu'aurait pu prendre l'association CIDFF Nord / Lille à l'occasion d'opérations de fusion ou d'apports partiels d'actifs soumis au régime prévu aux articles 210A et 210B du Code Général des impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre de la présente fusion.

## SECTION 6 REALISATION DE LA FUSION

Le présent projet de fusion et la dissolution sans liquidation de l'association CIDFF Nord / Lille qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter des assemblées de ratification de la fusion réunies par chaque association, sous réserve de la réalisation préalable de conditions suspensives ci-après :

A. Approbation avant le 31 MAI 2019 par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq du présent projet de fusion ;

B. Approbation avant le 31 MAI 2019 par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association CIDFF Nord / Lille du présent projet de fusion ;

Ainsi, si l'ensemble des conditions suspensives qui précèdent n'étaient pas intervenues d'ici au 31 MAI 2019, les présentes conventions seraient considérées comme nulles et non avenues sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité.

## SECTION 7

### FORMALITES DE PUBLICITE - FRAIS ET DROITS- ELECTION DE DOMICILE - POUVOIRS POUR LES FORMALITES DE PUBLICITE.

#### A. Formalité de publicité

La dissolution sans liquidation suite à la fusion par voie d'absorption de l'association CIDFF Nord / Lille fera l'objet d'une déclaration en Préfecture et d'une publication au Journal Officiel.

#### B. Frais et droit

Les frais et droits des présentes et ceux de leur réalisation seront supportés par l'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq.

#### C. Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les parties font élection de domicile au siège social de l'association CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq.

#### D. Pouvoirs pour les formalités de publicité

Tous les pouvoirs sont donnés à monsieur Dany BOURDET pour effectuer pour le compte de CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq les formalités nécessaires à l'absorption de CIDFF Nord / Lille, et à madame Marie Annick CAFFEAU pour la dissolution sans liquidation de CIDFF Nord / Lille.

Pour effectuer ces formalités, ils pourront désigner un mandataire.

SECTION 8  
ANNEXES AU PROJET DE FUSION

Annexe n°1 : Comptes certifiés par le commissaire aux comptes de CIDFF Nord / Lille au 31 décembre 2018

Annexe n°2 : Conventions contractées par CIDFF Nord / Lille

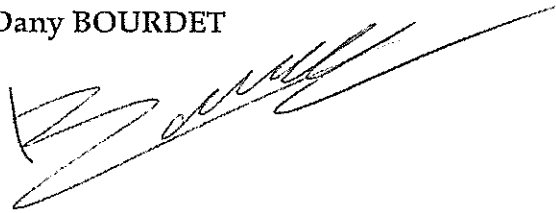
Annexe n°3 : Liste du personnel de CIDFF Nord / Lille au 31 décembre 2018

Annexe n°4 : Liste des litiges en cours et éventuels encourus par CIDFF Nord / Roubaix - Tourcoing - Marcq et CIDFF Nord / Lille


Fait en trois exemplaires originaux,

À Lille Le 1<sup>er</sup> avril 2019

Pour CIDFF Nord /  
Roubaix - Tourcoing - Marcq  
Président  
Dany BOURDET



Pour CIDFF Nord / Lille

Présidente  
  
Marie Annick CAFFEAU

**ASSOCIATION  
CIDFF**  
Rapport  
sur les comptes annuels  
Exercice Clos 31 Décembre 2018

92 B, Rue des stations  
59000 LILLE



**ASSOCIATION CIDFF**

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux membres,

**Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION CIDFF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombe en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sur la base des éléments disponibles, mes contrôles ont porté plus particulièrement sur l'analyse des subventions : existence des conventions et examen de la césure d'exercice.

## Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

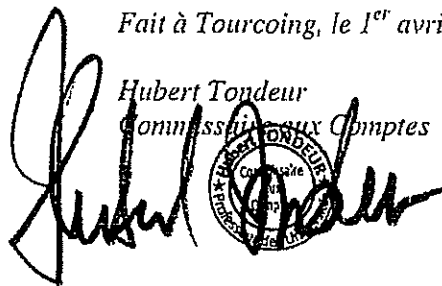
## ALLIANCE-EXPERTS

---

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tourcoing, le 1<sup>er</sup> avril 2019

Hubert Tondeur  
Commissaire aux Comptes



# ASSOCIATION BILAN ACTIF

**CIDFF DE LILLE**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

## ACTIF

Totaux d'origine/origine de l'exercice

Montants en

EUR

l'année en cours

EUR

l'année en

### ACTIF IMMOBILISE

#### Immobilisations Incorporelles

Frais d'établissement  
Frais de recherche et développement  
Concessions, brevets et droits similaires  
Fonds commercial (1)  
Autres immobilisations incorporelles  
Avances et acomptes

#### Immobilisations Corporelles

Terrains  
Constructions  
Installations techniques, matériels  
Autres immobilisations corporelles  
Immobilisations grevées de droits  
Immobilisations corporelles en cours  
Avances et acomptes

#### Immobilisations Financières (2)

Participations  
Créances rattachées à des participations  
Titres Immob. de l'activité portefeuille  
Autres titres Immobilisés  
Prêts  
Autres Immobilisations financières

TOTAL (I)

	20 604	18 169	2 435	4 028
	22 104	18 169	3 935	5 528

#### Comptes de liaison

TOTAL (II)

### ACTIF CIRCULANT

#### Stocks et en-cours

Matières premières et autres appros  
En-cours de production (biens/services)  
Produits Intermédiaires et finis  
Marchandises

#### Avances et acomptes versés sur commandes

#### Créances (3)

Créances redevabl. et cptes rattach.  
Autres

#### Valeurs mobilières de placement

#### Disponibilités

#### Charges constatées d'avance (3)

TOTAL (III)

	650		650	
	13 380	6 417	13 380	25 947
	40 688	1 156	40 688	24 734
	62 291	62 291	62 291	65 771

#### Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)

#### Primes de remboursement des emprunts (V)

#### Ecarts de conversion actif (VI)

#### TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)

	84 395	18 169	66 226	71 302
--	--------	--------	--------	--------

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an



# ASSOCIATION BILAN PASSIF

**CIDFF DE LILLE**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

<b>PASSIF</b>		
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	55 931	55 931
Report à nouveau	-48 900	-52 746
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	7 292	3 847
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 396	3 948
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>16 720</b>
Comptes de liaison		
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>10 980</b>
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	30 000	30 000
Provisions pour charges		
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>30 000</b>
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>0</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 122	2 967
Dettes fiscales et sociales	13 384	27 354
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
	<b>TOTAL (V)</b>	<b>19 506</b>
Ecarts de conversion passif		
	<b>(VI)</b>	<b>30 321</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>66 326</b>
		<b>71 302</b>
		<b>19 506</b>
		<b>30 321</b>

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs



# ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

**CIDFF DE LILLE**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	27 890	26 620
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	131 070	139 335
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	2 428	15 407
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	195	167
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>161 583</b>	<b>181 530</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	32 300	29 071
Impôts, taxes et versements assimilés	1 737	1 768
Salaires et traitements	88 044	91 044
Charges sociales	31 487	32 140
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 593	738
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		11 262
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	3	
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>155 163</b>	<b>166 023</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)</b>	<b>6 420</b>	<b>15 507</b>
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée		
(III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré		
(IV)		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif Immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	172	223
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>172</b>	<b>223</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		1 579
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>		<b>1 579</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>172</b>	<b>-1 356</b>

# ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

**CIDFF DE LILLE**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		7 000
Sur opérations en capital	1 552	1 041
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	1 552	8 041
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	852	1 095
Sur opérations en capital		17 250
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	852	18 345
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) (VIII)	700	-10 304
<b>Impôt sur les bénéfices</b>		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	7 292	3 847
<b>REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>		
ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	162 387	189 794
TOTAL DES CHARGES	156 015	185 947
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	7 292	3 847
<b>ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>PRODUITS</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
<b>CHARGES</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	7 292	3 847
<b>* Y compris :</b>		
<i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>		
<i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>		
(1) <i>Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		
(2) <i>Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		
(3) <i>Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de</i>	700	-10 304



# ANNEXE

CIDFF DE LILLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 66 226,01 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 7 292,31 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015, N° 2016-07 du 4 novembre 2016, N° 2017-01 du 5 mai 2017 et N° 2017-03 du 3 novembre 2017.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

### **Amortissements des biens non décomposables :**

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

## CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.





# ANNEXE

**CIDFF DE LILLE**

---

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie équivalente pour l'association. Ces provisions sont constituées en prenant en compte les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.



# ANNEXE

**CIDFF DE LILLE**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

CADRE A	IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des matériels, fin. ex.	Péroration legale/valeur d'origine
			par vétusté	par obsolété		
INCORPORÉES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL				
	Terrains					
	Sur sol propre					
	Constructions					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Inst. générales, agencés & aménagés divers				3 005	
	Autres immos corporelles				17 599	
Matériel de transport						
Matériel de bureau & mobilier informatique						
Emballages récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
		TOTAL			20 604	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières				1 500	
		TOTAL			1 500	
		TOTAL GENERAL			22 104	
CADRE B	IMMOBILISATIONS					
INCORPORÉES	Frais d'établissement & développ.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				
	Terrains					
	Sur sol propre					
	Constructions					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Inst. gal. agen. amé. divers				3 005	
	Autres immos corporelles				17 599	
Mat. bureau, Inform., mobilier						
Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
		TOTAL			20 604	
FINANCIÈRES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				1 500	
		TOTAL			1 500	
		TOTAL GENERAL			22 104	



# ANNEXE

**CIDFF DE LILLE**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

**CADRE B : DETAIL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DES AUTRES BIENS INCORPORELLES**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		Acquisition de biens incorporels	Amortissements et dévaluations de l'exercice	Amortissements et dévaluations de l'exercice de l'actif net réévalué	Montant des amortissements et dévaluations de l'exercice
<b>Frais d'établissement, développ.</b>		10 000			
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>		10 000			
<b>Terrains</b>					
<b>Constructions</b>					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
<b>Inst. techniques matériel et outill. industriels</b>					
Autres immob. corporelles					
Inst. générales agencem. amén.		3 005			3 005
Matériel de transport					
Mat. bureau et informatiq., mob.		13 570	1 593		15 163
Emballages récupérables divers					
<b>TOTAL</b>		<b>16 576</b>	<b>1 593</b>		<b>18 169</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>16 576</b>	<b>1 593</b>		<b>18 169</b>

**CADRE C : MONTANTS DES MOUVEMENTS AFFECTÉS DANS LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

MONTANT DU MOUVEMENT		PROVISIONS		CHARGES			Montant des amortissements de l'exercice
AMORTISSEMENT	Chargement de l'exercice	Montant de l'exercice	Montant initial de l'exercice	Dérogation de l'exercice	Montant de l'exercice	Amort. initial réévalué	
<b>Frais d'établissements</b>							
<b>TOTAL</b>							
<b>A. Immob. incorpor.</b>							
<b>Terrains</b>							
<b>Constr.</b>							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
<b>Inst. techn. mat. et outillage</b>							
<b>A. Immo. corp.</b>							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
<b>TOTAL</b>							
<b>Frais d'acquisition de titres de participations</b>							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
Total général non ventilé							

**CADRE D : Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**

Montant de l'exercice	Montant initial de l'exercice	Montant de l'exercice	Montant de l'exercice	Montant de l'exercice

**Frais d'émission d'emprunt à étaler**  
**Primes de remboursement des obligations**



# ANNEXE

**CIDFF DE LILLE**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

## TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017	Montant à la fin de l'exercice
Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>				
Provisions pour litiges		30 000		30 000
Prov. pour garanties données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour Impôts				
Prov. pour renouvellement des immobilisations				
Prov. pour gros entretien et grds réparations				
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL</b>		30 000		30 000
- Incorporelles				
- corporelles				
Sur immobilisations				
- Titres mis en équivalence				
- titres de participation				
- autres immobs financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
<b>TOTAL</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		30 000		30 000
Dont provisions pour pertes à terminalson				
- d'exploitation				
Dont dotations & reprises				
- financières				
- exceptionnelles				
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				



## ANNEXE

CIDFF DE LILLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

BILAN DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant (€)	Actifs au 01/01/18	Actifs au 31/12/18
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres Immobilisations financières	1 500		1 500
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	13 380	13 380	
Créances rep. titres prêtés ; prov. / dep. antér.			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Etat & autres			
Taxe sur la valeur ajoutée			
coll. publiques			
Autres impôts, taxes & versements assimilés			
Divers	5 511	5 511	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances ref. op. de pens. de titres)	906	906	
Charges constatées d'avance	1 156	1 156	
<b>TOTAUX</b>	<b>22 452</b>	<b>20 952</b>	<b>1 500</b>
Montant des Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
- Créances représentatives de titres prêtés			
- Prêts accordés en cours d'exercice			
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			



# ANNEXE

CIDFF DE LILLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 156
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	1 156

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	660
Autres créances	5 551
Disponibilités	
TOTAL	6 211



ANNEXE

CIDFF DE LILLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES DÉPENSES À LA FORTUNE DE L'EXERCICE

CLASSEMENT	Montants en €	Montants en €	Montants en €	Montants en €
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
et de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	6 122		6 122	
Personnel & comptes rattachés	5 669		5 669	
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	7 229		7 229	
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	486		486	
Dettes sur Immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rei, opér. de titr.)				
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	<b>19 506</b>		<b>19 506</b>	
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.				
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				







ANNEXE

CIDFF DE LILLE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMPTEURS AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice p.n.
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :</b>	<b>1 908</b>	<b>1 872</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 908</b>	<b>1 872</b>



## Liste des contrats commerciaux CIDFF LILLE 2018

### 1. réglés par prélèvement mensuel

NOM FDU CONTRACTANT	Objet du contrat	Cout annuel
SCI BMVD Lille	Location bureaux Bail de 6 ans à compter du 4.1.2016 Chauffage, électricité, eau compris	9600 euros
XEROX	Matériel, maintenance et consommation copies Contrat depuis 24.11.2016 renouvel é chaque année par tacite reconduction	2100 euros environ
BOUYGHES TELECOM Entreprise	Matériel Téléphone + internet+ consommation Contrat depuis Mars 2014	2500 euros environ
ELYS	Accès banque internet	188 euros

### 2. réglés par virement trimestriel

LSN	Prévoyance salariés	2250 euros environ

**Salariés Présents**  
**01/01/2018**                      **au**                      **31/12/2019**

	Nom	Prénom	Type de Contrat	Entrée	Sortie
	N° Sécurité Sociale	Emploi	Hierarchie		
1	BERNIER	DANIELE	CONTRAT A DUREE INDETERMINEE		
	2580668066174.51	Directrice		10/01/2014	31/01/2019
2	DAMEN	STEPHANIE	CONTRAT A DUREE INDETERMINEE		
	2730159350168.83	Psychologue		07/02/2011	
3	DEMIR	HATICE	CONTRAT A DUREE INDETERMINEE		
	2600199602031.74	Employé de ménage		04/09/2013	
4	DESMIS	MARTINE	NE PLUS UTILISER AU 01/01/2019 // C		
	2551259067088.11	Conseillère professionn	Employé 3 coeff 190	16/03/2017	15/03/2018
5	GARSMEUR	SOLEN	CONTRAT A DUREE INDETERMINEE		
	2740559350510.47	Juriste		22/03/2012	
6	VANDEVELDE	CORINNE	CONTRAT A DUREE INDETERMINEE		
	2570459350040.73	Informatrice juridique		01/08/2018	01/08/2018

## Liste des litiges en cours et éventuels encourus

Par CIDFF NORD LILLE ET CIDFF Roubaix-Tourcoing- Marcq-en-Baroeul

LE CIDFF NORD LILLE a procédé au licenciement pour inaptitude et impossibilité de reclassement d'une salariée, le 26.02.2015.

Celle-ci a saisi le Conseil des prudhommes , considérant qu'elle était victime de harcèlement moral , et demande :

- 50 000 euros à titre de dommages et intérêts
- 2426,84 euros au titre de l'indemnité prévue à l'article L1226-14 du code du travail
- 3500,00 euros au titre des dispositions de l'article 700 du code de procédure civile.

La plaidoirie a eu lieu le 7 février 2019 et le jugement sera rendu le 6 juin 2019.

Le CIDFF NORD LILLE a provisionné la somme de 30 000 euros .